

Québec, le 8 décembre 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Réponse à la question inscrite au Feuilleton par le député de Masson
concernant le nouveau mode d'exploitation du réseau des kiosques de
Loto-Québec

Monsieur le Leader du gouvernement,

En réponse à la question inscrite au Feuilleton par le député de Masson le 23 novembre dernier, concernant le nouveau modèle d'affaires pour la gestion et l'attribution des kiosques de Loto-Québec, notamment dans les centres commerciaux, nous souhaitons pouvoir vous apporter ici quelques précisions concernant ce nouveau mode d'exploitation du réseau de kiosques de loterie de Loto-Québec.

Nous souhaitons d'abord réaffirmer que l'engagement de Loto-Québec envers les organismes à but non lucratif (OBNL) demeure une préoccupation de premier plan. Les changements proposés visent justement à assurer la pérennité de ce modèle et de cette source de financement appréciable que constitue la gestion des kiosques pour les OBNL.

Rappelons que le modèle d'exploitation, dans sa forme précédente, n'avait pas été revu depuis une quarantaine d'années. En parallèle, le marché du détail a subi des transformations majeures, notamment en ce qui a trait à la gestion des espaces locatifs dans les centres commerciaux. Dans ce contexte, le modèle devenait difficilement viable pour les OBNL qui n'exploitaient qu'un seul kiosque. En fait, le nombre de kiosques à travers le Québec, et par le fait même le nombre d'OBNL qui les géraient, était en constante diminution depuis les dernières années. Conséquemment, Loto-Québec a dû revoir le modèle d'exploitation afin de s'adapter au nouvel environnement d'affaires

Le nouveau modèle a fait en sorte que, dans le cadre du processus d'appel d'offres exclusif aux OBNL et publié dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement, les OBNL ne choisissaient pas de kiosques particuliers, mais priorisaient les régions où ils souhaitaient gérer un réseau de kiosques. Cette approche a permis d'augmenter le nombre de kiosques pouvant être exploités par un même organisme, ce qui favorise une meilleure rentabilité pour l'OBNL et assure la pérennité du réseau de Loto-Québec. De plus, le processus rigoureux d'appel d'offres a donné la chance à de nouveaux OBNL de se qualifier pour exploiter un réseau de kiosques.

Loto-Québec est restée en contact avec les OBNL à chacune des étapes du processus d'appel de propositions, notamment par des rencontres d'information. Aussitôt l'appel de propositions terminé, Loto-Québec a communiqué avec ceux ayant soumis leur candidature pour les informer des résultats. La société d'État est aussi présentement en contact avec les OBNL choisis afin d'assurer la transition.

Il est important de noter que l'ensemble des OBNL qui gèrent actuellement un réseau de kiosques et qui ont participé à l'appel d'offres se sont qualifiés. Environ 80 % des OBNL ont obtenu leur premier ou deuxième choix de réseau. Ceux qui n'ont pas été sélectionnés demeurent qualifiés dans une banque de candidatures pour une durée de cinq ans et pourraient se voir confier à court ou moyen terme la gestion d'un réseau de kiosques.

Soyez assuré que, avec les améliorations apportées à son modèle d'exploitation du réseau des kiosques, Loto-Québec poursuit son engagement envers les OBNL du Québec.

Veuillez agréer, Monsieur Leader du gouvernement, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Carlos J. Leitão
Ministre des Finances